



Téléphone : 07.89.77.16.02
 E-mail : agrilanterne@gmail.com
 Adresse : 7 Rue de l'Eglise
 26140 Saint Rambert d'Albon
 SIREN : 978 422 798

ADMIAGRI



ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
«Demande de subvention FEADER DJA»

PUBLIC VISÉE

Vous êtes :

→ Agricultrice/teur futur installé en individuel ou société ;

Des aides, il y en a. Encore faut-il savoir lesquelles, comment les demander... et ne pas rater l'opportunité. Avec Agri'Lanterne, transformez la complexité administrative en levier de financement simple, rapide et efficace. Nous identifions la bonne aide, montons le dossier et suivons la démarche.

DURÉE

2,5 jours

INTERLOCUTEUR
 BOURJAC Camille

TARIF

475€ H.T

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CONTRAT :
 12 mois à compter du retour de contrat signer

Cette prestation ne comprend pas la réalisation de votre PDE (chiffrage économique et technique de votre installation).

AGRI' LANTERNE PEUT REALISE VOTRE PDE.

NOUS VOUS PROPOSONS :

- ✓ Vérification de l'éligibilité (technique, zonage, montants) ;
- ✓ Vérification de votre PDE et de sa cohérence ;
- ✓ Rédaction et remplissage du dossier (formulaires, plans, devis, annexes) ;
- ✓ Suivi du dépôt en téléprocédure ou via la DDT/DDTM ;
- ✓ Assistance en cas de demande de pièces complémentaires ou de contrôle ;

Demande de paiement.

OBJECTIFS : Maximiser la chance de réussite et en sécurisant la conformité administrative de la demande de subvention FEADER (hors DJA)

- ✓ Accompagner et réaliser le montage ;
- ✓ Vérification de la conformité des données ;
- ✓ Accompagner et réaliser le dépôt de demande de subvention FEADER DJA.

SIGNATURE DU DEMANDEUR et / ou ASSOCIER : _____ DATE : ____/____/____

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent devis et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société :

Date : ____/____/____

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation :